



Municipalité de
SAINT-PLACIDE

L'INFORMATEUR

ÉDITION JUIN 2025

Bulletin d'informations de Saint-Placide

Mot du maire

Chers concitoyens et concitoyennes de Saint-Placide,

Le mois de mai marque le retour des beaux jours et l'installation des quais flottants municipaux ! Profitez pleinement de ce bel espace, tout en respectant les consignes de sécurité essentielles à la pratique des sports nautiques.

En ce qui concerne le stationnement, nous vous rappelons l'importance de respecter les zones désignées. Le stationnement sur la voie publique, en particulier pour les véhicules avec remorque, est strictement interdit. Merci de privilégier les aires prévues à cet effet, afin d'éviter toute infraction.

Le début de notre camp de jour approche à grands pas ! Une séance d'information aura lieu en vidéoconférence le 6 juin à 19 h . Le lien est disponible sur leur site, voir à la page 6 de l'Informateur.

La saison estivale rime également avec les ventes de garage ! Celles-ci sont permises uniquement lors de périodes précises : les prochaines fins de semaines autorisées seront celles du 24 juin et du 1er juillet.

Sur le plan des loisirs, nous avons une excellente nouvelle à vous annoncer ! Des équipements de pickleball, incluant filets et marquage au sol, seront gratuits et installés à la patinoire du parc Cyrille-Lalande. Une belle façon d'ajouter de l'action à vos journées d'été !

Et bien sûr, qui dit été dit Fête nationale ! Cette année, les célébrations s'annoncent spectaculaires, avec trois jours d'activités prévues les 21, 22 et 23 juin, autour de l'église. L'organisme COSS est d'ailleurs à la recherche de bénévoles pour assurer le succès de l'événement. Si vous souhaitez donner un coup de main, contactez-les via leur page Facebook : fetenationalesaintplacide

Pour ne rien manquer des activités à venir et des nouvelles locales, pensez à vous abonner à nos outils de communication : infolettre, alertes municipales, ainsi qu'à notre répertoire municipal, où vous pouvez soumettre ou ajouter votre organisme/entreprise.

Coordonnées importantes

Bureau municipal
281, montée Saint-Vincent
Saint-Placide

450 258-2305

URGENCE : 9-1-1
Urgence municipale :
438 821-9807

SUIVEZ-NOUS :



Inscrivez-vous à l'infolettre sur
notre site Internet

La suite, page suivante

SUITE...

Alors que l'année scolaire touche à sa fin, je tiens à adresser mes félicitations les plus sincères à tous nos élèves spécialement à ceux de sixième année, qui s'apprêtent à faire le saut vers le secondaire. Bravo pour votre parcours, et profitez pleinement d'un été bien mérité !

Nous sommes également fiers d'annoncer l'installation d'une borne de recharge électrique gratuite et accessible à tous. Elle est située au 281 montée Saint-Vincent à côté de l'entrée de la salle Jean-Paul-Carières. Ce geste s'inscrit dans notre engagement envers la transition écologique et le service à notre communauté.

Je ne saurais conclure sans revenir sur un moment fort du printemps : notre brunch des bénévoles, tenu le 27 avril dernier. Cette matinée empreinte de reconnaissance a été animée par le jazz band de la polyvalente de Saint-Thérèse et accompagnée d'un savoureux repas préparé par Les Ateliers culinaires d'Oka. Félicitations aux lauréats de nos quatre catégories : Pierre-Marie Lagier, Huguette Mondor, Alain Laframboise et Justin Bouveret. Merci à tous nos bénévoles pour votre générosité et votre engagement.

Avec toute ma reconnaissance,

Très cordialement,



Daniel Laviolette, maire

**DÉCISIONS****PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU COURS DES DERNIERS MOIS**

Règlement 2025-05-04 abrogeant le Règlement 10-11-2023 relatif à la circulation et au stationnement, applicable par la Sûreté du Québec;

Règlement 2025-05-05 - Modification des dates de validité des autorisations pour l'accès à la rampe de mise à l'eau, lesquelles seront dorénavant du 16 avril au 31 octobre de chaque année;

Appel de projets public - Conception et réalisation pour la revitalisation des espaces riverains au parc Adélaïde-Paquette;

Modification de l'horaire de la bibliothèque - pour juillet et août 2025 ;

Les séances du Conseil municipal se tiennent le troisième mardi de chaque mois et débutent à 19 h 30



Le 16 juin 2025 (lundi au lieu de mardi)

Le 15 juillet 2025

Le 19 août 2025

TAXES 2025**DATES D'ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS**

3 juin 2025

4 août 2025

2 octobre 2025

SERVICES MUNICIPAUX

Paiement de vos taxes municipales – Simple et pratique!

Saviez-vous que vous pouvez payer vos taxes municipales directement par l'entremise de votre institution bancaire?

Nos partenaires bancaires sont :

BMO, Tangerine, Banque Scotia, Banque Royale, TD, Banque Nationale (BNC) et Banque Laurentienne.

Voici comment faire, en quelques étapes faciles :

- Ouvrez votre session bancaire en ligne ou mobile ;
- Accédez à la section "Paiement de factures" ou "Payer une facture";
- Ajoutez un nouveau bénéficiaire.
- Recherchez le nom de votre municipalité dans la liste des fournisseurs : Municipalité Saint-Placide ;
- Entrez le numéro de référence inscrit sur votre coupon de paiement ;
- Entrez le montant à payer et confirmez ;

Et voilà! Votre paiement sera traité de façon sécuritaire et efficace.

Consultez votre coupon de paiement pour avoir tous les détails nécessaires.

Municipalité de Saint-Placide	
2	
N° référence pour paiement	4943 44 0750 000 0000 70
SIPC 687	Taxes courantes
N° compte:	
Échéance 2025-06-03	Total à payer \$

→ Votre numéro de référence à 19 chiffres



Nous vous informons que des opérations de fauchage auront lieu le long des routes de notre municipalité durant le mois de juin. Afin d'assurer la sécurité des équipes de travail et la vôtre, nous vous prions de circuler plus lentement à l'approche des zones concernées.




Nous vous remercions de votre collaboration et de votre prudence.



Les quais flottants sont maintenant installés et prêts à accueillir les usagers. L'accès est gratuit pour les citoyens de Saint-Placide : Il suffit de passer à la mairie pour obtenir votre vignette, à afficher dans le rétroviseur de votre véhicule. Celle-ci vous donne accès gratuitement au stationnement réservé aux remorques à bateau. Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec le service des loisirs.

RESTEZ BRANCHÉS SUR VOTRE MUNICIPALITÉ !

La Municipalité de Saint-Placide vous invite à vous inscrire à ses différents services en ligne :

-  **Infolettre mensuelle** : Recevez un résumé des nouvelles locales chaque 2e mardi du mois.
-  **Répertoire municipal** : Ajoutez ou modifiez vos coordonnées via notre formulaire en ligne.
-  **Alertes municipales** : Soyez informés rapidement en cas d'urgences ou d'avis importants.



Inscrivez-vous dès maintenant sur notre site web : www.saintplacide.ca



Les amateurs de trouvaillies seront heureux d'apprendre que les ventes-débarras sont permises sur le territoire de la Municipalité de Saint-Placide à quatre moments précis dans l'année. En 2025, vous pourrez organiser ou visiter des ventes-débarras durant la fin de semaine de la **Fête Nationale (24 juin)**, celle de la **fête du Canada (1er juillet)** ainsi que lors de la fin de semaine de la **fête du Travail (1er septembre)**.

Les ventes-débarras sont interdites en dehors de ces périodes.

FERMETURE TEMPORAIRE

STATIONNEMENT ET RAMPE DE MISE À L'EAU
DU 18 AU 25 JUIN À 2025



DANS LE CADRE DES FESTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE

DATES ET HEURES DE FERMETURE

Stationnement à coté de l'église : 18 au 25 juin
Quai et rampe de mise à l'eau :

du 22 juin à compter de 22 h au 24 juin jusqu'à 7 h



COMPÉTITION OFFICIELLE DE LA LIGUE MAJEUR DE BASEBALL

Pitch Hit & Run

Le programme « Lancer, frapper et courir » est une série d'épreuves gratuites pour garçons et filles, composée d'une série de mouvements importants au baseball et au softball. Les participants s'affronteront dans les catégories d'âge 7-8, 9-10, 11-12 ou 13-14 ans, la date limite d'âge étant fixée au 15 novembre 2025. Les athlètes sont testés et leurs résultats sont enregistrés. En fonction de leurs scores, ils passent d'un événement local à un championnat organisé dans un stade de la MLB. Les meilleurs scores sont ensuite qualifiés pour un voyage tous frais payés pour deux personnes afin de participer à la finale nationale, qui se déroule lors des World Series.






INSCRIPTION GRATUITE ICI

DATE: 22 juin 2025 de 09h00 à 13h00
281 Mnt St Vincent, Saint-Placide, QC JOV 2B0





Chaque participant(e) recevra:
Abonnement **GRATUIT**
Pendant 1 année à MLB TV.
(Valeur de 139.99 \$)



Municipalité de
SAINT-PLACIDE

PRÉSENTÉE PAR:



ACADEMIE1UP.COM



Chats : un geste responsable, c'est d'agir maintenant

Ce que vous pouvez faire comme citoyen :

- Faites stériliser vos chats. C'est le moyen le plus efficace pour prévenir la surpopulation féline et les problèmes qui en découlent.
- Soyez un propriétaire responsable. Un chat n'est pas un animal « libre » : S'en occuper, c'est l'adopter, pour la vie.

Chaque action compte pour éviter une situation hors de contrôle. Ensemble, contribuons à une cohabitation harmonieuse et respectueuse pour tous.

Merci de votre engagement!

URBANISME

Nous vous rappelons que l'arrosage est réglementé sur le territoire de la municipalité. L'utilisation d'un système amovible ou d'un tuyau poreux est permise de 21 h à 23 h, selon l'adresse civique (paires: lundi et jeudi, impaires: mardi et vendredi). L'arrosage est interdit les mercredis, samedis et dimanches. Les systèmes automatiques sont autorisés de 3 h à 6 h les dimanches, mardis et jeudis, tandis que l'arrosage manuel avec un tuyau muni d'un dispositif de fermeture automatique est permis en tout temps.

En matière de sécurité, les piscines résidentielles doivent respecter le règlement provincial S-3.1.02 r.1. Toute piscine, qu'elle soit creusée, hors terre, semi-creusée ou démontable, doit être entourée d'une clôture d'au moins 1,20 m empêchant l'escalade et le passage d'un objet de 10 cm, avec une porte à fermeture et verrouillage automatiques. Les équipements doivent être placés à plus d'un mètre de la paroi ou de l'enceinte. Les piscines installées avant le 1er novembre 2010 doivent aussi **être conformes d'ici le 30 septembre 2025**.

Nous vous rappelons également qu'un permis est obligatoire pour tout type de travaux. Les formulaires sont maintenant disponibles en ligne et conçus pour vous permettre d'y joindre directement tous les documents requis à votre demande.

Merci de votre collaboration et bon été à tous!



Déchets :

ce qui n'est pas recyclable ou compostable, poids max : 90 kg



Compost :

déchets de table, feuilles mortes, poids max : 32 kg



Recyclage :

contenants, emballages, imprimés, poids max : 90 kg

Pour un bac bleu ou brun endommagé (couvercle ou roue), contactez la RIADM au 450 562-3786, poste 1. L'entretien et le remplacement du bac vert sont sous la responsabilité du citoyen.

Important : placez les poignées des bacs en direction de la maison pour la collecte.

Infos : saintplacide.ca

LOISIRS ET CULTURE



Oyez, oyez

POUR TOUT SAVOIR
SUR LE CAMP DE JOUR
ÉTÉ 2025



Municipalité de
SAINT-PLACIDE



[airenfete.com /camps-de-jour/saint-placide/](http://airenfete.com/camps-de-jour/saint-placide/)

Nous sommes fiers de collaborer avec l'Air en fête pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

Dates importantes :

6 juin 19 h rencontre virtuelle d'information sur le camp de jour
lien sur le site : airenfete.com/camps-de-jour/saint-placide

23 juin début du camp de jour et **15 août** fin du camp de jour

281 montée St-Vincent Salle Jean-Paul-Carrière, lieu des activités du camp

Pour plus d'information allez sur le site : airenfete.com/camps-de-jour/saint-placide/

L'Air en Fête

Créateur de sourires

OUVERTURE DES JEUX D'EAU DÉBUT JUIN



Municipalité de
SAINT-PLACIDE

TERRAIN DE PICKLEBALL ÉTÉ 2025



DANS LA PATINOIRE
DERRIÈRE LA MAIRIE

Municipalité de
SAINT-PLACIDE

BIBLIOTHÈQUE

☎ 450 258-1780



HORAIRE NORMAL

Mardi : 14 h à 21 h
Mercredi : 14 h à 16 h
Jeudi : 14 h à 16 h
Vendredi : 14 h à 21 h
Samedi : 10 h à 14 h
Dimanche et lundi : Fermée

HORAIRE D'ÉTÉ juillet et août

Mardi : 14 h à 21 h
Mercredi : 12 h à 16 h
Jeudi : Fermée
Vendredi : 14 h à 21 h
Samedi : 10 h à 14 h
Dimanche et lundi : Fermée

ORGANISMES



LES ARTISANS DE L'AIDE

Vous êtes un proche aidant et vous souhaitez échanger, partager et vous ressourcer dans un cadre bienveillant ? Le groupe des proches aidants de Saint-Placide se rencontre un mercredi par mois, de 13 h à 15 h, à la Maison de la culture. La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 4 juin 2025.

Pour information et inscription :
Cécile Abel

✉ cabel@cabartisans.org
☎ 450 472-9540 poste 1229



CARREFOUR D'ENTRAIDE
DE SAINT-PLACIDE

DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

Tous les jeudis
13 h à 15 h
au 55A, rue Sauvé

Nous invitons les personnes qui ont besoin de nos services à communiquer avec nous au numéro suivant :

☎ 438 886-9383



PROGRAMMATION 2025

La BD au bord du lac - Journée bande dessinée :

Maison de la culture et sous le chapiteau
Samedi 7 juin de 13 h à 16 h 30
Auteur sur place - entrevues - atelier pour tous -
dessin en direct - bulles de savon géantes - activités jeunesse
Activité GRATUITE

Exposition :

Artiste Wilfrid Barbier
Maison de la culture
Vendredi 20 juin au dimanche 13 juillet 2025
Entrée gratuite

Soirée rock « inter-génération » :

Artiste : Étudiant(e)s en musique rock
Maison de la culture
Vendredi 4 juillet 2025 à 18 h
Entrée contribution volontaire - réservation recommandée

Programmation complète : artsetculturestplacide.com



CONSEILS DE PRÉVENTION

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE



Prévention des feux de forêt : ce que vous devez savoir cet été

Durant la saison estivale, lorsque les conditions météorologiques favorisent l'écllosion de feux de forêt (chaleur, sécheresse, vents), des mesures préventives et des restrictions sont mises en place par la SOPFEU.

Ces mesures visent à limiter les activités à risque (ex. : feux de camp, brûlage de résidus, travaux forestiers) afin de réduire les causes humaines d'incendie et de préserver les ressources nécessaires pour combattre les feux existants.

Voici ce que cela signifie concrètement pour les citoyens :

- Interdiction de faire des feux à ciel ouvert : Suivez l'évolution des interdictions sur le site de la SOPFEU.
- Utilisation prudente des BBQ et foyers extérieurs : Respectez les consignes locales.
- Brûlage de déchets ou de branches interdit dans plusieurs régions pendant les périodes à risque élevé.
- Respectez les consignes émises par votre municipalité, qui peuvent être plus strictes.

Pour savoir si des restrictions s'appliquent dans votre région ou obtenir des conseils concrets de prévention :

👉 [Consultez le site de la SOPFEU](#)

SÛRETÉ DU QUÉBEC



Tout au long de la saison nautique, la Sûreté du Québec et la municipalité de Saint-Placide vous invitent à naviguer en toute sécurité en respectant ces recommandations : portez en tout temps, sur l'eau comme sur le quai, un vêtement de flottaison individuel homologué et à votre taille, et assurez-vous que le conducteur possède à bord la preuve de compétence requise par la réglementation fédérale. Ralentissez impérativement dans les zones de baignade, à proximité des quais et dans les couloirs balisés, et adoptez une tolérance zéro à l'alcool. Toute consommation entraîne des sanctions sévères et met en péril votre sécurité et celle des autres. Informez toujours un proche de votre itinéraire et de votre heure de retour, et gardez à portée de main un moyen de communication étanche, comme une radio VHF ou un téléphone cellulaire. Avant chaque sortie, consultez les prévisions météorologiques et soyez prêts à annuler votre excursion si les conditions se détériorent, car un coup de vent peut rapidement devenir dangereux. En cas d'urgence, composez le 911 et communiquez immédiatement votre position exacte : chaque seconde compte pour assurer un sauvetage rapide et efficace.